



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>28 juin 2024</b>
Nombre de conseillers présents : <b>31</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>4 pouvoirs</b>	

**SÉANCE DU 08 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet à dix-huit heures trente, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Mons (Salle Jean Chauv).

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, David DESPAX, Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Vanessa ROLLET, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Michel BOUDIEU (suppléant de Claude DENIER),

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Marc CARRIAS, André DEMAY a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER, Emilie GOURBEYRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT,

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Loïc CHATARD, Claude DENIER,

Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER,

Secrétaire de séance : Didier CHASSAIN.

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2024-97 : Environnement - Autorisation pour l'élaboration ou la révision des réglementations de boisement
--

**Domaines de compétences par thèmes - Environnement**

Rapporteur : Stéphane HOUSSIER

*Vu le code rural et de la pêche maritime,*

*Vu la manifestation d'intérêt des communes de Aigueperse, Artonne, Aubiat, Bas-et-Lezat, Chaptuzat, Effiat, Limons, Maringues, Montpensier, Randan, Saint-Agoulin, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Denis-*

*Combarnazat, Saint-Genès-du-Retz, Saint-Priest-Bramefant, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Thuret, Vensat et Villeneuve-les-Cerfs,*

*Considérant les propositions formulées par le Conseil départemental dans le cadre de l'animation foncière agricole mise en place sur le territoire de Plaine Limagne et afin d'enclencher des actions pour la préservation du foncier agricole et/ou sur la reconquête agricole d'espaces en friches, il convient de doter l'ensemble des communes d'une réglementation des boisements à jour.*

Le département est compétent pour réaliser la mise en œuvre d'une réglementation des boisements depuis la loi sur le développement des territoires ruraux de 2005. La réglementation des boisements a pour objectifs de :

- maintenir les terres pour l'agriculture,
- préserver les paysages,
- protéger les milieux naturels,
- protéger la ressource en eau,
- préserver des risques naturels.

La réglementation des boisements concerne les semis, plantations et replantations d'essences forestières feuillues ou résineuses, et permet également en cas de non-respect de la réglementation d'appliquer des sanctions prévues au code rural, notamment :

- la destruction aux frais du propriétaire des boisements irréguliers,
- l'obligation d'entretien des terrains à boisement réglementé ou interdit pour éviter les enrichissements sur les territoires.

Les communes ci-dessous disposent d'une réglementation de boisement dont la durée réglementaire du périmètre interdit est arrivée à échéance :

<b>Communes</b>	<b>Date d'adoption de la réglementation des boisements</b>	<b>Date de fin de la durée réglementaire du périmètre interdit</b>
AIGUEPERSE	16/02/1996	16/02/2006
ARTONNE	26/10/1987	26/10/1987
AUBIAT	01/07/1996	01/07/2006
BAS-ET-LEZAT	01/07/1996	01/07/2006
CHAPTUZAT	01/07/1996	01/07/2006
EFFIAT	08/07/1996	08/07/2006
LIMONS	29/03/1979	29/03/1989
MARINGUES	29/08/1985	29/08/1995
MONS	31/07/1979	31/07/1989
MONTPENSIER	08/07/1996	08/07/2006
SAINT-AGOULIN	15/04/1997	15/04/2007
SAINT-ANDRE-LE-COQ	17/03/1986	17/03/1996
SAINT-CLEMENT-DE-REGNAT	15/04/1997	15/04/2007
SAINT-GENES-DU-RETZ	05/06/1997	05/06/2007
SAINT-PRIEST-BRAMEFANT	10/06/1983	10/06/1993
SARDON	01/02/1990	01/02/2000
THURET	08/07/1996	08/07/2006
VENSAT	15/04/1997	15/04/2007
VILLENEUVE-LES-CERFS	25/06/1991	25/06/2001

Les autres communes de Plaine Limagne ne disposent pas d'une réglementation des boisements.

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la proposition d'élaboration ou de mise à jour de la réglementation des boisements sur toutes les communes de Plaine Limagne,
- d'autoriser le président à solliciter le département du Puy-de-Dôme pour engager cette démarche.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 12 juillet 2024  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*